Devoir surveillé – Affirmation des fonctions non agricoles et conflits d'usages

Ce que deviennent les campagnes du monde quand on y habite, s'y divertit, les protège ou y produit de l'énergie ; conflits d'usages entre agriculteurs, habitants, touristes, protecteurs et investisseurs ; acteurs, politiques et débats.

Durée : 120 min – Calculatrice interdite – Sur 20 points · Histoire-geo 1re

Nom : _____ Date : _____ Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Notions et exemples ★★ *(4 pts)*

Répondre à chaque question en quelques phrases précises, avec un exemple localisé et daté (1 pt par question).

a) Définir la fonction résidentielle des espaces ruraux et en donner deux formes localisées dans le monde.

b) Définir un conflit d'usages, puis analyser un exemple localisé et daté (acteurs, ressource, échelle, régulation).

c) Montrer, à l'aide de deux exemples datés, que les États agissent sur les espaces ruraux.

d) Expliquer pourquoi la terre agricole est devenue un enjeu mondial depuis 2007-2008.

Exercice 2 – Analyse de document : un paysage agricole patrimonial ★★★ *(6 pts)*

Montrer que les rizières d'Ifugao illustrent la multifonctionnalité d'un espace rural, mais aussi ses fragilités (2 pts par question).

Document — Un paysage agricole devenu patrimoine : les rizières en terrasses d'Ifugao (Philippines). Description établie d'après la notice du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, « Rizières en terrasses des cordillères des Philippines ».

Ce que montre une vue des terrasses de Batad (province d'Ifugao, île de Luçon). Au premier plan, des dizaines de terrasses étroites épousent en gradins les courbes d'un cirque montagneux ; chacune est retenue par un muret de pierres ou de terre et forme une rizière inondée. Au deuxième plan, les maisons du village, groupées, occupent un replat au milieu des terrasses. À l'arrière-plan, les sommets restent couverts de forêts : ces bois familiaux (*muyong*) retiennent l'eau de pluie, qui descend de terrasse en terrasse par un réseau de canaux.

Ce qu'indique la notice de l'UNESCO. Cinq ensembles de terrasses (Batad, Bangaan, Hungduan, Mayoyao et Nagacadan) sont inscrits en 1995 sur la Liste du patrimoine mondial, au titre des paysages culturels : ils associent production de riz, gestion collective de l'eau, rites agraires et savoir-faire transmis. En 2001, le bien est placé sur la Liste du patrimoine mondial en péril : de nombreuses terrasses sont abandonnées ou mal entretenues, faute de main-d'œuvre. Il en est retiré en 2012, après des actions de conservation associant les autorités et les communautés locales. Le tourisme, organisé autour du bourg de Banaue, apporte des revenus mais transforme aussi le paysage (constructions, circulation).

a) Présenter le document, localiser l'espace et décrire le paysage plan par plan.

b) Quelles fonctions cet espace rural remplit-il ? Les classer.

c) En quoi la multifonctionnalité de cet espace est-elle à la fois une ressource et une source de fragilité ?

Exercice 3 – Composition ★★★ *(10 pts)*

Sujet : « **Les espaces ruraux dans le monde : des espaces de plus en plus multifonctionnels ?** »
Rédiger une composition organisée, avec des exemples localisés et datés. Pour vous guider, traiter les cinq étapes suivantes (2 pts par étape).

a) Rédiger l'introduction : partir d'un exemple daté, définir « espaces ruraux » et « multifonctionnels », poser la problématique et annoncer le plan.

b) Rédiger la première partie : des campagnes où l'on habite de plus en plus.

c) Rédiger la deuxième partie : de nouvelles fonctions, des loisirs à l'énergie.

d) Rédiger la troisième partie : une multifonctionnalité inégale et conflictuelle.

e) Rédiger la conclusion : réponse à la problématique et ouverture.

Bon courage !

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).